

## N°04/22bis

**Rapport** de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis N° 04/22 relatif à une demande de crédit de CHF 145'000.- pour l'étude du projet d'assainissement de la Place du Pont et la création d'une interface de transports publics

-----  
Vallorbe, le 20.5.2022

Au Conseil communal de et à 1337 Vallorbe

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/22 relatif à l'objet précité, composée de Madame Ghislaine Sacco et de Messieurs Marcel Anex, Dimitri Baumgartner, Stéphane Freiss, René Gfeller, rapporteur, Patrice Künzler, président, et Stéphane Truan, s'est réunie le 10.5.2022. Lors de cette séance, M Stéphane Costantini, Syndic, était présent. La Commission tient à le remercier pour ses explications. Monsieur Stéphane Truan était excusé pour cette séance.

Ce crédit d'étude s'inscrit dans le cadre de l'étude urbanistique globale du centre de la localité et concerne plus particulièrement la Place du Pont. Il comprend un projet visant à améliorer les transports publics et l'accès aux bus par les personnes souffrant d'un handicap.

La réfection de la Place du Pont se heurte à plusieurs contraintes mais présente aussi plusieurs opportunités.

### Contraintes :

- Il faudra maintenir la circulation pendant les travaux, tout en se réservant le droit de fermer une rue ponctuellement.
- Il faudra pouvoir dévier le trafic poids lourds par les Prés-sous-Ville à certaines occasions ; cela implique donc que le pont en bois devra être remplacé par un pont permettant le passage des poids lourds de 40 tonnes avant les travaux.
- Il faudra tenir compte des parties de propriétés privées (principalement des parties de trottoirs) dans la gestion foncière du projet (projet qui nécessitera des expropriations).
- Le sous-sol de la Place du Pont comporte d'anciens canaux, liés à de l'artisanat du 19<sup>e</sup> siècle; ces canaux devront être détruits, ce qui nécessitera des travaux de génie civil relativement importants.
- Des places de parc devront être supprimées, et seront remplacées par des places sur le lieu-dit La Renfile (parking à créer).

### Opportunités :

- L'étude concernera aussi la mise en séparatif du réseau d'égouts de la zone concernée.
- On profitera des travaux pour faire passer les canalisations pour la fibre optique et le chauffage à distance de la Maison de Commune.
- La fontaine de la Place du Pont sera enlevée, entièrement révisée, et replacée à un meilleur emplacement, mais toujours sur la place.
- Un abri-bus sera créé, qui répondra aux normes légales
- Une arborisation adéquate sera créée sur la place pour la rendre plus conviviale.

L'Etat entrera en matière pour des subventions, moyennant le respect des règles concernant l'accès aux transports publics aux personnes à mobilité réduite. Mais le montant des subventions dépendra du projet soumis. Si le projet finit par concerner un périmètre plus petit que celui envisagé, il y aura moins de subventions. En l'état actuel, on peut estimer que celles-ci représenteront environ 30% du crédit d'étude. Concernant l'offre de transports publics, elle sera améliorée : entre deux correspondances, un bus fera le tour de Vallorbe à une fréquence d'une fois par heure, mais seulement dans la journée. Ça sera apprécié des touristes, qui pourront descendre du train au Day et aller en bus aux grottes, ou pour les Vallorbiens de l'ouest pour venir au centre.

Le poste « génie civil » représente une part significative du crédit demandé ; il faut préciser qu'il implique les soumissions et l'étude des devis définitifs. C'est aussi en raison de l'importance prévue des travaux de génie civil, justifiés par la configuration particulière du sous-sol de la Place du Pont. En outre, il est prévu de finaliser des mises en séparatif des égouts (raccorder la canalisation d'eaux claires de la Rue de l'Agriculture, qui actuellement rejoignent les eaux usées au niveau de la Place du Pont !).

Cette étude devrait fournir à la Commune une vision d'ensemble de la situation, une solution à la fois toute prête et souple pour les travaux à envisager ainsi que des mises en soumission et des devis définitifs. De toute façon, ces frais d'étude auraient dû être engagés avant la réalisation du projet. La Commission est d'avis qu'il vaut mieux prendre les devants permettant d'obtenir une vision globale en vue d'une meilleure gestion du projet et de meilleures décisions.

En conséquence de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres vous propose de voter la décision suivante :

#### Le Conseil Communal de Vallorbe

- vu le préavis municipal no 04/22 ;
- oui le rapport de la commission qui l'a étudié;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux décrits par le présent préavis pour l'étude du projet d'assainissement de la Place du Pont et la création d'une interface de transports publics ;
2. un crédit de CHF 145'000.- lui est accordé à cet effet, sous déduction de la subvention cantonale ;
3. l'amortissement de ce montant sera effectué par prélèvement au fonds de réserve général (9282.30) ;
4. ce montant sera financé selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission:

Le président

  
Patrice Künzler

Le rapporteur

  
René Gfeller